

DÉCEMBRE 2024

N°14

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


CNPF Bretagne
Pays de la Loire

Bretagne
Pays de la Loire

Sous le signe des incertitudes...

En cette fin d'année 2024, placée sous le signe des incertitudes, notamment politique et économique, il convient de mettre en avant la richesse et la diversité des actions qui ont été menées au profit des propriétaires forestiers privés de nos deux Régions, Bretagne et Pays de la Loire.

FOGEFOR | Les stages de Formation à la Gestion Forestière, font toujours le plein et manifestent l'enthousiasme et la soif de connaissance des inscrits, surtout des nouveaux propriétaires forestiers par la transmission ou l'acquisition.

ACTIONS TERRITORIALES | Avec des propriétaires et des élus locaux impliqués, l'exemple de la Charte Forestière de l'Orée de Bercé-Bélinois a permis une augmentation de plus de 150% du nombre de documents de gestion durable dans ce territoire de la Sarthe et le regroupement de près de 90 propriétaires pour exploiter, de manière concertée, plus de 15 000 stères de bois, permettant l'amélioration des parcelles forestières.

EXPERTISE TECHNIQUE | L'engagement très concret d'agents du CRPF est remarquable et remarqué pour la formation technique : par exemple, le Peuplier et l'entretien des jeunes peupleraies.

DFCI | La défense des forêts contre l'incendie nécessite le dialogue et la compréhension réciproque entre des partenaires de différents horizons : forestiers, pompiers, élus des collectivités locales, administrations, monde agricole, tous concernés par la préservation des espaces forestiers. **PARLONS FORET** rend compte d'une tournée sur la défense des forêts contre les incendies, organisée par le CRPF en Nouvelle Aquitaine, pour étudier le mode d'organisation dans cette région expérimentée en la matière.

EQUILIBRE FORET-GIBIER | Cette action prend de l'ampleur à la hauteur de l'enjeu du renouvellement forestier. Favorisant le dialogue entre forestiers et chasseurs, la démarche **BROSSIER-PALLU** a besoin de « démonstrateurs » : 3 sites pilotes labélisés « Equilibre forêt gibier » en Bretagne et Pays de la Loire vont y contribuer.

A l'heure où le financement public pour des actions d'intérêt général en forêt est hypothéqué, je forme le vœu qu'une vision sur le « long terme », celle du « temps forestier », continue à prévaloir dans les choix des financeurs publics. Qu'ils soient conscients de la qualité et de l'engagement de nos équipes sur qui reposent la mise en œuvre d'actions concrètes et efficaces, la coopération avec nos partenaires, le dialogue avec nos interlocuteurs de la société, et le conseil et l'accompagnement des propriétaires forestiers privés.

Sans être ni naïf, ni ignorant des contraintes du contexte actuel, je vous souhaite, avec un peu d'avance, une belle année 2025.

Guy de COURVILLE
Président du Centre Régional de la Propriété
Forestière Bretagne - Pays de la Loire



N°14 SOMMAIRE

■ ÉDITORIAL	2
■ TÉMOIGNAGE VINCENT BAILLIOU : propriétaire forestier en formation FOGEFOR	3
■ NOUVEAU PROGRAMME D'AIDES FORESTIÈRES pour les Pays de la Loire	4
■ ÉPAMPAGE, TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE, trois opérations complémentaires pour des peupleraies de qualité	5
■ DFCI : Retour d'expérience lors d'une tournée en Nouvelle-Aquitaine	6
■ 6 ANS D'ANIMATION POUR LA CHARTE FORESTIÈRE de l'Orée de Bercé-Bélinois	7
■ LABELLISATION DE 3 SITES PILOTES " Equilibre Forêt-Gibier "	8
■ VENTES DE BOIS	10
■ BRÈVES	10
■ FOGEFOR 2025	11
■ RÉUNIONS FORESTIÈRES 2025	12

TÉMOIGNAGE Vincent BAILLIOU : propriétaire forestier en formation FOGEFOR

Tous les ans, le CNPF Bretagne - Pays de la Loire, en partenariat avec Fransylva, organise plusieurs cycles de formation à la gestion forestière, appelés cycles FOGEFOR. Vincent BAILLIOU, propriétaire forestier en Pays de la Loire, a suivi plusieurs cycles et partage avec nous ses impressions sur les FOGEFOR.



Vincent BAILLIOU

Vincent, pouvez-vous nous en dire plus sur vous et votre forêt ?

A 41 ans, je fais partie des jeunes propriétaires forestiers. Petit, je voyais mon grand-père s'occuper de ses bois et c'est un milieu qui m'a toujours attiré. Aujourd'hui, la propriété familiale est réunie sous forme d'un groupement forestier sur la commune de Montreuil-sur-Loir dans le Maine-et-Loire.

Il y a 5 ans, j'ai décidé d'acquérir moi-même quelques parcelles de forêt. Aujourd'hui, je suis propriétaire de deux petits bois à Baugé-en-Anjou (49) et à Avessac (44), dans lesquels je réalise moi-même quelques travaux.

Quel est le premier cycle FOGEFOR que vous avez suivi ?

J'ai commencé par le cycle sur les bases de la gestion forestière en 2022. Il m'avait été fortement recommandé par ma mère et ma tante, qui l'avaient suivi deux ans auparavant. Ce FOGEFOR m'a permis de découvrir toutes les connaissances nécessaires pour gérer sa forêt et le sujet est vaste ! De la reconnaissance des essences à la valorisation des bois en scierie, il y en a des étapes. J'ai particulièrement apprécié le découpage avec une partie théorique en salle le matin et une mise en pratique sur le terrain l'après-midi. Il est important de se former pour un propriétaire. On ne laisse pas un chasseur sans formation partir avec son fusil, et bien on ne laisse pas un forestier avec sa tronçonneuse sans lui enseigner les principes de sylviculture.

Avez-vous suivi d'autres cycles FOGEFOR par la suite ?

Le cycle de base m'a ouvert les yeux sur tous les enjeux de la forêt. Les cycles courts permettent d'approfondir les thèmes abordés. J'ai d'abord suivi le FOGEFOR « Biodiversité forestière et changement climatique ». Cette formation co-animée par des intervenants naturalistes m'a permis d'aborder la forêt d'une autre façon et de mieux comprendre les interactions entre la faune, la flore et le sol. J'ai également suivi le cycle « Fiscalité forestière » pour approfondir ce sujet qui pour moi reste l'une des raisons d'acquérir de la forêt. Enfin cette année je suis inscrit au FOGEFOR « Les outils numériques au service de la gestion forestière ».

Si je me rends compte que tous les propriétaires n'ont pas la même aptitude à manipuler une tablette, je découvre des outils utiles pour m'aider dans la gestion de mes parcelles, comme Iphigénie.

Mettez-vous en application les concepts vus en formation ?

Ces formations m'ont fait découvrir une autre façon de gérer la forêt. J'avais surtout en tête la gestion en taillis ou en futaie régulière menée par mon grand-père, mais je vois aujourd'hui qu'il existe d'autres méthodes et que si la production de bois reste un enjeu majeur, il existe d'autres fonctionnalités à la forêt. Si je devais citer une chose que j'ai retenue de ces formations, c'est l'importance de prendre soin de ses sols ! J'aimerais pouvoir mettre en application la gestion à couvert continu sur mes parcelles, mais je reste ouvert à tout type de sylviculture. J'envisage de boiser 5 ha en Peuplier dans les années à venir. Dans tous les cas, la forêt est un enjeu d'avenir dont il faut prendre soin. Enfin, ces FOGEFOR permettent également aux propriétaires de se rencontrer et de partager leurs expériences, c'est une réelle plus-value.

Propos recueillis par
Carole LE NENA, ingénieure CNPF

PLUS D'INFOS

Retrouvez le programme des cycles de formation à la Gestion Forestière FOGEFOR pour 2025 en page 11.

NOUVEAU PROGRAMME D'AIDES FORESTIÈRES pour les Pays de la Loire



La Région Pays de la Loire a mis en place son nouveau programme d'aides en janvier 2024. Émilie SWAENEPOEL, ingénieure forestière, est venue renforcer l'équipe de la Région pour assurer la mise en place de ce dispositif et prendre en charge l'instruction des dossiers. Si les grandes lignes sont maintenues par rapport au précédent programme, quelques évolutions sont à signaler.

Les plans simples de gestion volontaires (PSG volontaires)

Les propriétaires forestiers non soumis à PSG peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire pour la réalisation de leur document, sous réserve de faire appel à un professionnel ou de suivre un stage FOGFOR de 3 jours (voir en page 11).

Montant : 700€ + 350€ par propriétaire pour les PSG volontaires concertés.

Desserte forestière

Création de places de dépôt de 300 à 2 000 m² empierrées, sous réserve de mobiliser 1 000 m³ de bois dans un rayon de 500 m dans les 5 ans à venir. Conditionnée à un PSG et limitée à la création de 2 places maximum par projet. Aide forfaitaire proportionnelle à la surface empierrée.

Taux d'aide : 40% du coût du projet sur devis limité à 20€/m³.

Diagnostic

Réalisation d'un diagnostic préalable au renouvellement par un professionnel qualifié. Pour bénéficier de l'aide, la surface minimale du projet doit être de

4 ha d'un seul tenant ou par îlots de 2 ha distants de moins de 500 m.

Montant : 350€ + 70€/ha.

Renouvellement forestier

Cette aide était jusqu'à présent réservée aux peuplements inadaptés aux conditions stationnelles et s'ouvre pour 2024 aux peuplements en déficit de renouvellement (Chênaie ou Pin maritime). Un diagnostic préalable est demandé pour répondre de l'éligibilité du peuplement. Le renouvellement peut se faire par reboisement en plein sur une surface minimale de 4 ha ou en enrichissement avec un minimum de 2 000 plants pour le projet. Il s'agit d'une aide forfaitaire au plant, conditionnée à la validation d'un document de gestion durable. L'essence objectif représente 90% des plants au maximum et la protection gibier est obligatoire. L'aide est majorée si la propriété est certifiée (PEFC ou FSC).

Taux d'aides : 40% des dépenses éligibles et 50% sur parcelles certifiées.

Montant des dépenses éligibles : en plein, 3€/plant résineux et



Plan de Chêne dans sa protection

5 €/plant feuillu ; en enrichissement, 7€/plant résineux et 10€/plant feuillu + 10% du montant forfaitaire pour la maîtrise d'œuvre.

Carole LE NENA, ingénieure CNPF

PLUS D'INFOS

Les détails de ce nouveau programme d'aides régional et de son financement sont disponibles sur le site internet de la Région Pays de la Loire.

Renouvellement des peupleraies

La Région maintient son dispositif d'abondement de l'aide *Merçi le Peuplier*. La charte doit être signée au moment de la vente des peupliers, un seuil minimal de 100 plants par projet et la certification (PEFC ou FSC) de la parcelle sont obligatoires.

Montant : 2,50€ supplémentaires par Peuplier exploité.

Reconquête des friches de peupliers

Ce nouveau dispositif concerne les peupleraies exploitées il y a plus de 5 ans ou acquises après exploitation et non replantées. La plantation doit comprendre entre 200 et 2 000 plants et être certifiée (PEFC ou FSC). L'aide permet la remise en production des peupleraies inéligibles à la charte *Merçi le Peuplier*.

Montant : 10€/plant.



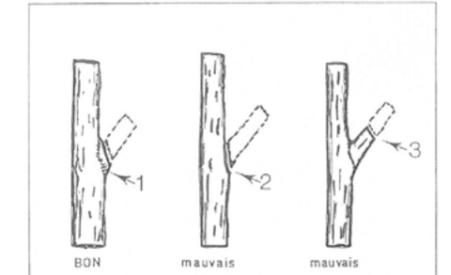
Peupleraie

ÉPAMPRAGE, TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE, 3 opérations complémentaires pour des peupleraies de qualité



Réalisé quelques semaines après le débourrement, l'épamprage s'effectue facilement à mains nues

qualité du bois. L'époque favorable se situe entre août et octobre, afin de ne pas trop pénaliser la pousse de l'année.



L'épamprage (ou ébourgeonnage)

se pratique pendant la période d'avril à mai dès la première année de plantation. Il consiste, à mains nues ou à l'aide de gants, à retirer les petites pousses qui apparaissent à hauteur d'homme jusqu'à la base du plançon, en soulevant la protection si nécessaire. L'épamprage a pour but de favoriser la croissance de la pousse terminale afin de permettre au plançon d'avoir une élongation satisfaisante dès la première année. En l'absence d'épamprage, ces petites branches vont grossir très vite et nécessiteront une taille supplémentaire, gourmande en temps alors qu'il suffit de deux heures pour épamprer un hectare. Ce passage sur tous les plançons permet également de vérifier le calage des plants et l'état sanitaire général.

La taille de formation (ou défourchage)

qui est à réaliser en général à partir de la deuxième année de plantation, est indispensable pour obtenir une bille de pied droite et sans défaut sur 6 m de hauteur. Cette opération est souvent confondue avec l'élagage, alors qu'il s'agit d'une intervention bien plus

sélective. La taille de formation consiste à éliminer les fourches du haut de l'arbre vers le bas. Un complément de taille de formation est souvent nécessaire deux ans plus tard, au moment du premier élagage. On privilégiera une taille hivernale en l'absence du feuillage afin de bien visualiser les fourches.

L'élagage quant à lui va débiter entre la 3^{ème} et 5^{ème} année, selon la croissance des cultivars. L'objectif de l'élagage est d'obtenir un volume maximum de bois sans nœuds. Il permet également d'avoir des fûts plus cylindriques et à faible décroissance. Ces critères sont recherchés notamment par le marché de l'emballage et du contre-plaqué. L'élagage est réalisé de bas en haut en enlevant systématiquement l'ensemble des branches jusqu'à une hauteur définie, soit entre 6 et 8 m. Comme pour toute coupe de branche, le principe général est de bien respecter le bourrelet cicatriciel pour que ce dernier reste fonctionnel. La coupe sera donc réalisée au ras du bourrelet (1), en laissant une marge de 0,5 à 1 cm environ. En aucun cas, il ne faut ni entamer le bourrelet (2), ni laisser un chicot* (3) qui dépréciera la

En pratique, on commence l'élagage vers 4 ou 5 ans sur une hauteur de 3 m, lorsque les peupliers mesurent entre 30 et 35 cm de circonférence à 1,30 m. Le deuxième passage pourra être pratiqué 2 à 3 ans plus tard lorsque la circonférence atteint 55 cm. Il s'agira alors de retirer les branches jusqu'à une hauteur de 6 à 7 m. La phase d'élagage doit être terminée avant 10 ans, afin d'avoir un laps de temps suffisant avant l'exploitation pour produire du bois sans nœud supplémentaire.

Dernière recommandation : utiliser des outils adaptés à chaque type d'intervention comme, par exemple, l'échenilloir pour la taille et la scie emmanchée pour l'élagage.

Eric SINOÛ, technicien CNPF

PLUS D'INFOS

Pour plus de détails sur ces interventions, retrouvez tous les conseils techniques sur le peuplier dans le guide du populiiculteur breton : bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr rubrique *Se former, s'informer* > Nos actions > Guides techniques

*Chicot : morceau de branche ou moignon encore adhérent à l'arbre sur pied résultant d'une coupe mal réalisée.

DFCI : RETOUR D'EXPÉRIENCE LORS D'UNE TOURNÉE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Lors des incendies de l'année 2022, les acteurs forestiers ont été confrontés à l'extension et à l'intensification de ce risque sur nos territoires. Cette prise de conscience s'est étendue aux pouvoirs publics et s'est traduite par l'adoption d'une loi dite « Loi Incendie » en juillet 2023, consacrant la prévention et la défense des forêts contre les incendies (DFCI) comme des enjeux incontournables de la gestion des forêts.

Cette loi marque un tournant dans la prise en compte et l'organisation de la DFCI par les forestiers, les services de l'État et les collectivités de nos régions.

Dans un objectif de partage des connaissances et de développement des compétences, le CNPF Bretagne - Pays de la Loire a pris l'initiative d'organiser un voyage d'étude en Nouvelle-Aquitaine afin d'échanger avec des acteurs impliqués de longue date dans des missions de défense des forêts contre les incendies. Organisé entre acteurs liés au monde forestier et les collectivités, ce voyage d'étude a été financé par la Région Pays de la Loire.

Des représentants issus de structures variées de nos deux régions ont fait le déplacement. Les forestiers, via le CNPF (personnel technique et élus), les propriétaires forestiers (Fransylva), l'ONF avec des agents de la mission d'intérêt général (MIG) DFCI et des représentants des CETEF*. L'État était représenté par des agents des services déconcentrés (DRAAF et DDT) des deux régions. Enfin, les pompiers via les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), et le département d'Ille-et-Vilaine ont également participé à la tournée.

Sur deux jours, les intervenants locaux ont présenté les outils de prévention et de lutte contre les incendies. Deux territoires avec des organisations différentes ont été visités :

- **Le massif des Landes de Gascogne**, organisé autour de la filière du Pin maritime, avec des enjeux de développement de la population et de tourisme importants. La DFCI est gérée par des associations syndicales



Discussions autour de la zone incendiée en Gironde

autorisées (ASA) portées par les propriétaires forestiers

- **La Dordogne**, territoire plus rural avec une faible densité de population, une forêt plus diversifiée et présentant un morcellement de la propriété important. La DFCI est structurée par un syndicat mixte ouvert (SMO) porté par les collectivités locales.

Lors des visites du site de l'incendie de Landiras (incendie hors norme de 2022) et des locaux du SDIS de Dordogne, les participants ont pu échanger sur les méthodes de lutte active contre les incendies, les équipements nécessaires (route, point d'eau) et les opportunités pour les forestiers d'améliorer la prévention et la lutte incendie.

Les questions de la cartographie, du recensement et de l'entretien des équipements de desserte forestière ont été abordées lors d'une rencontre avec le groupement d'intérêt public (GIP) ATGeRi, ainsi qu'avec des représentants de forestiers et de collectivités locales.

Cette tournée dans des secteurs déjà pourvus d'une politique DFCI permet une première approche pour adapter ces solutions à nos territoires, tout en prenant en compte les initiatives déjà existantes.

Arthur LIEBAULT,
ingénieur CNPF

LA DFCI EN BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE

En Bretagne, le Plan inter-départemental de protection des forêts contre les incendies (PIPFICI) est opérationnel depuis février 2024 et planifie les actions de lutte contre les incendies sur les dix prochaines années. Le Maine-et-Loire et la Sarthe ont identifié 11 massifs comme particulièrement sensibles au risque incendie. La loi incendie de 2023 prévoit la mise en place d'associations syndicales DFCI (ASL/ASA/...) pour ces massifs.

*CETEF : Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières



6 ANS D'ANIMATION POUR LA CHARTE FORESTIÈRE DE L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS

En février 2018, la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois, regroupant 8 communes Sarthoises, signait sa charte forestière de territoire avec une vingtaine de partenaires. Rapidement, la collectivité et le CNPF Bretagne - Pays de la Loire deviennent co-animateurs de ce projet et recrutent un technicien forestier pour mettre en place les 20 actions portées par la charte forestière. De 2018 à 2024, deux salariés en charge de l'animation se sont succédés grâce aux financements de l'Europe (fond FEADER) et de la Région Pays de la Loire, Jean de FALANDRE puis Charlène DAVID.

Un territoire restreint, mais une réelle envie de faire évoluer la forêt

L'Orée de Bercé-Belinois compte 4 100 ha de forêt, soit 29% du territoire. Si la célèbre forêt domaniale de Bercé recoupe en partie ce périmètre, 2 900 ha de forêt privée se répartissent entre 1 400 propriétaires. Un état des lieux à l'échelle cadastrale (essence, besoin en intervention sylvicole, intérêt environnemental...) a servi de base pour prioriser les actions à mettre en œuvre et faciliter le contact avec les propriétaires.

Six ans d'animation en quelques chiffres

Des forêts mises en gestion

Les surfaces sous document de gestion durable (PSG, CBPS) ont augmenté de 156%, soit 1 250 ha de forêts privées durablement gérées en 2024.

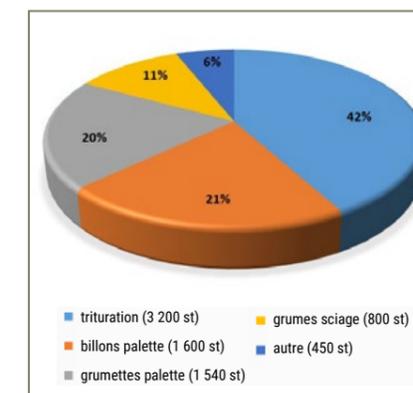
Des conseils pour les forestiers

L'animatrice est présente pour répondre aux attentes des propriétaires, aussi bien par des visites conseils individuelles sur le terrain, que par l'organisation de deux réunions annuelles en forêt sur des thématiques variées (sylviculture, incendie, chasse, marteloscope...).

Des chantiers groupés pour faciliter la gestion de la petite propriété

Les propriétaires de petites surfaces se sentent souvent seuls pour réaliser des interventions dans leur(s) forêt(s) : volume de bois à mobiliser trop faible ou accessibilité compliquée. La charte

forestière leur a proposé de se regrouper le temps d'un chantier, pour optimiser les coûts et faciliter la sortie des bois. Une fois les solutions techniques trouvées en accord entre l'animatrice et les propriétaires, Fransylva Sarthe, syndicat des propriétaires forestiers privés, a lancé des appels d'offres pour sélectionner un gestionnaire forestier en charge du chantier (marquage et suivi des exploitations) ainsi qu'un exploitant. Deux chantiers groupés d'éclaircie ont ainsi vu le jour, permettant à 85 propriétaires pour 160 ha de forêt d'améliorer la valeur économique et environnementale de leur(s) parcelle(s). Ce sont 15 600 stères de bois supplémentaires (Pin principalement) qui intègrent ainsi la filière bois.



Volumes exploités par catégorie de produits (en stères) - Chantier N°2 - 2023

Une sensibilisation du grand public à la forêt

Plusieurs démarches sont engagées pour faire connaître les enjeux forestiers aux citoyens, que ce soit la participation à la journée internationale des forêts ou des sorties « brame du cerf ». L'animatrice accompagne



Réunion de vulgarisation "Renouveler après une coupe rase"

également les collectivités dans leurs projets ou les plus jeunes lors de sorties scolaires.

Un objectif : poursuivre l'animation de la charte forestière de territoire

Face aux résultats concluants, les élus souhaitent poursuivre l'animation. Les projets restent nombreux pour les années à venir, avec entre autre la mise en place d'un chantier groupé de travaux forestiers, la poursuite de la sensibilisation des propriétaires et du grand public à la gestion forestière et la volonté d'inciter à l'utilisation et la valorisation locale du bois.

Charlène DAVID, animatrice CFT
et Carole LE NENA, ingénieure CNPF

PLUS D'INFOS

Pour plus de renseignements, contacter Charlène DAVID, animatrice de la charte forestière de l'Orée de Bercé-Belinois : foret@belinois.fr

LABELLISATION DE 3 SITES PILOTES

“Équilibre Forêt-Gibier”

Les Forêts de Duault (22), de Saffré (44) et le Massif d’Hermet (53) ont reçu cette année la labellisation « Site Pilote - Équilibre Forêt-Gibier » dans le cadre de la démarche Brossier-Pallu. Cette démarche partenariale vise à réaliser un constat partagé des relations entre la forêt et les ongulés (cerf, chevreuil...) qui l’occupent, d’identifier les causes de l’éventuel déséquilibre et de déterminer ensemble des actions à entreprendre pour restaurer l’équilibre ou simplement le maintenir.



L’objectif de la labellisation est de faire de ces territoires des sites d’expérimentation et d’innovation tant sylvicoles que cynégétiques, mais également des lieux d’échanges et de formation entre les chasseurs et les forestiers. Pour chaque site, une convention technique a été signée entre le propriétaire forestier et son locataire de chasse, les différentes instances cynégétiques (ADCGG*, FDC**) et forestières (CNPf, Fransylva, gestionnaire forestier). Le site du Bois d’Hermet réunit, lui, différents propriétaires et chasseurs du massif avec comme objectif une gestion réfléchie et concertée de la population de cerf élaphe à une échelle pertinente. Zoom sur la mise en place de la démarche en Forêt de Saffré (44).

Quantifier objectivement les dégâts forestiers et partager le constat

La première étape a consisté à quantifier la pression exercée sur les parcelles en renouvellement au travers des inventaires simplifiés de dégâts de grand gibier, exercice mené conjointement par le forestier et son locataire de chasse. Les résultats des inventaires ont permis de mettre en évidence une pression plus forte que celle imaginée par le binôme, sans que celle-ci ne mette en péril l’avenir des plantations. Cette première étape est essentielle pour définir un objectif partagé et accepté puis déterminer ensemble les actions à entreprendre.

Les premières actions forestières et cynégétiques

- **Permettre une chasse efficace**

Plusieurs modes de chasse sont pratiqués sur la forêt : à l’approche, à l’affût, en traque-affût, en battues collectives. Cette complémentarité des

modes de chasse est importante afin de maintenir l’attrait de la chasse mais également d’améliorer son efficacité. La traque-affût en particulier, pratiquée grâce à l’installation de miradors dans la majorité des parcelles, rend le tir plus facile et plus sûr. Le tir d’été, permet de prélever les chevreuils tôt, ceux qui frottent les jeunes plants ou semis, et donc diminue leur impact sur les renouvellements forestiers pendant le reste de la saison.

- **Augmenter les capacités nourricières de la forêt**

Les allées enherbées en bordure de parcelles et de chemins participent à diversifier l’offre alimentaire tout en facilitant la pratique de la chasse. Le broyage des banquettes des axes principaux ne se fait qu’une fois par an pour laisser la végétation herbacée se développer davantage et offrir à manger au gibier. Il est réalisé après le 31 août pour préserver la biodiversité associée (insectes, reptiles...). Les allées secondaires et lisières (arbres et arbustes) seront « étagées » et renouvelées en mars, juste avant le débournement de la végétation, pour rester accessibles aux cervidés en période de disette.



Une autre pratique utile pour préserver cette capacité nourricière consiste à planter dans le recrû. Le choix de cette pratique est en cours de réflexion. La préservation du recrû permettrait d’offrir de bonnes conditions de croissance aux plants (préservation de l’ambiance forestière, gainage, conservation des semis naturels...), à condition que les dégagements soient réalisés dans les temps. Parallèlement, la végétation d’accompagnement freinera l’accès aux



Visite de la Forêt de Saffré (44)

plants pour les cervidés qui auront par ailleurs davantage de nourriture que dans une plantation « traditionnelle », plantation en plein où le sol est mis à nu.

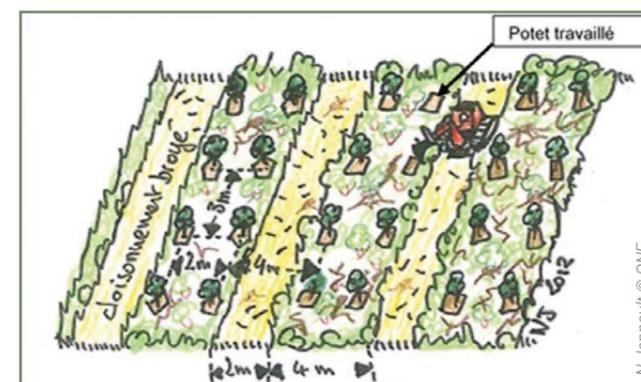


Schéma de plantation dans le recrû

Assurer le bon équilibre forêt-gibier sur le long terme

Afin de maintenir l’équilibre forêt-gibier dans le temps, il est utile de disposer d’indicateurs fiables et de les utiliser pour réguler les animaux par la chasse. Trois types d’indicateurs de changement écologique (ICE) permettent d’évaluer la dynamique des populations : abondance, performance des animaux et pression exercée sur le milieu.

Sur la Forêt de Saffré, deux ICE et un indicateur complémentaire ont été retenus :

- **Indice Kilométrique Pédestre (IKP)** : dénombrement des chevreuils observés à l’aube et au crépuscule sur des circuits prédéfinis.
- **Indice de Masse Corporelle des jeunes (MC)** : prise du poids plein des animaux de première année prélevés à la chasse (révélateur de la bonne santé des populations).
- **Taux de fertilité des chevrettes** : récupération des ovaires et dénombrement des « corps jaunes » pour le calcul du taux de fécondité moyen des femelles adultes (proche de 2 dans les populations en bonne santé).

Ces indicateurs, mesurés tous les ans, génèrent des tendances d’évolution des populations d’ongulés sur une unité de gestion (ou de population) tandis que les taux de dégâts apportent des renseignements sur l’état des renouvellements forestiers. Ces deux types d’informations sont donc complémentaires et à croiser afin d’adapter des actions en faveur de l’équilibre forêt-gibier.



Guy de COURVILLE, président du CNPF Bretagne - Pays de la Loire s’engage et signe la convention de partenariat du site pilote “Forêt de Saffré”

Cette démarche favorise le dialogue et la connaissance réciproque entre des mondes forestiers et cynégétiques aux objectifs communs : des forêts et des populations de grand gibier en bonne santé.

Pierre BROSSIER & Bérénice TIGIER, ingénieurs environnement CNPF

PLUS D’INFOS

L’ensemble de la démarche Brossier-Pallu est expliquée dans le guide pratique de l’équilibre Forêt-Gibier ainsi que sur le site internet : equilibre-foret-gibier.fr

*ADCGG : association départementale des chasseurs de grand gibier
**FDC : fédération départementale des chasseurs

Ventes de bois d'automne 2024 des experts

En Bretagne

La vente proposait **60 lots** dont 49 lots vendus en bloc et sur pied (essentiellement des coupes rases de résineux) pour **31 000 m³** et 11 lots vendus à l'unité de produit (essentiellement des coupes d'amélioration et des récoltes de chablis) pour environ **6 200 stères**.

La demande du marché ne faiblit pas avec un nombre de soumissions par lot se trouvant dans la continuité des dernières ventes.

Les prix moyens des bois se stabilisent au niveau des cours constatés au printemps 2024. Le nombre d'inventés en séance est relativement faible (12 lots) avec des prix de retrait proches de l'offre d'achat la plus élevée. Ces lots se sont très certainement négociés de gré à gré après la vente.

En Pays de la Loire

La vente proposait **27 610 m³** (contre 20 800 m³ l'an dernier) et **5 100 stères** proposés par 7 experts vendeurs, répartis en **72 lots** sur 8 départements de l'Ouest, principalement en Pays de la Loire (46 lots dans le 72 pour 19 500 m³).

Le **Pin** était très représenté avec 16 029 m³, devant le **Chêne** (8 075 m³), le **Peuplier** (3 402 m³) et le **Châtaignier** (1 769 m³).

La vente s'est avérée assez dynamique avec 16 lots inventés pour 8 400 m³ (contre 3 400 m³ inventés l'an dernier) et une moyenne de 3,5 offres /lot (contre 3,9 offres l'an dernier) à noter 3 lots de **Chêne** à 9 offres.

Les 57 lots ont été vendus à 23 acheteurs différents, cependant 5 acheteurs se partagent 46% du volume vendu.

Cédric BELLLOT, technicien CNPF
et Julien BLANCHIN, ingénieur CNPF

Essences	Demande du marché*	Tendance de prix par rapport aux dernières ventes d'automne	Volume unitaire de l'arbre			
			0.5 à 0.90 m ³	0.91 à 1.5 m ³	1.51 à 2 m ³	plus de 2 m ³
Châtaignier	😊	→		103 €**		
Chêne	😊	→		153 à 240 €, moy. 201,5 €	219 à 328 €, moy. 279,4 €	172 à 478 €, moy. 307,2 €
Chêne	😊	→		172 à 266 €, moy. 219 €		
Douglas	😊	→	40 à 53 €, moy. 46 €		73 à 103 €, moy. 86 €	
Douglas	😊	→		95,90 €**	104,30 €**	99,30 €
Épicéa de Sitka	😊	→	43 à 64 €, moy. 55 €	46 à 68 €, moy. 60 €		
Peuplier	😊	→	51,8 €**	62 €**		61,5€
Peuplier	😊	→		41 à 50 €, moy. 46 €	42 €**	47 €**
Pin maritime	😊	→	24 à 34 €, moy. 28,5€	45 à 60,5 €, moy. 53,5 €	51 à 60 €, moy. 55,2 €	59,60 €**
Pin maritime, sylvestre, laricio	😊	→	34 à 43 €, moy. 40 €	52 à 59 €, moy. 56 €		
Pin Laricio	😊	→	38 à 61 €, moy. 53,7€		66€**	
Résineux divers (Sapins, Séquoias, Grandis, Mélèzes)	😊	→	62 €**	54 €**		

Bretagne * Nombre moyen d'offre par lot : 😊 5 offres et + 😊 2 à 4 offres 😊 1 offre maximum
Pays de la Loire ** Lot unique dans sa catégorie (Maximum d'offres observées par lot : 10 offres)

Le tableau ci-dessus récapitule les prix obtenus en €/m³ en bloc et sur pied, adjugés lors des récentes ventes groupées d'automne des experts forestiers de France, le 17/10/24 en Sarthe (72), coordonnée par Edward LORNE et le 22/11/24 en Ille-et-Vilaine (35), coordonnée par Christophe LUCCO.

En plus des critères d'essence et de qualité repris dans ce tableau, le prix du bois dépend de beaucoup de facteurs propres à chaque chantier d'exploitation forestière. Les coûts d'exploitation augmentent fortement dès lors que la desserte forestière est insuffisante (débardage trop long, absence de place de dépôt, etc.) et les lots intéressent moins les acheteurs lorsque la qualité est hétérogène et le volume est trop faible pour remplir un grumier (environ 35 m³).

Prochains cycles FOGEFOR (FOrmation à la GEstion FORestière)

Connaître les sols pour mieux gérer sa forêt (Maine-et-Loire et Vendée) :
3 jours pour apprendre à estimer la qualité et les contraintes d'un sol, trouver les essences adaptées et enfin mettre en place les bonnes pratiques pour préserver son sol lors des exploitations forestières.

Rédiger son Plan Simple de Gestion (Pays de la Loire) :
3 jours pour savoir décrire ses peuplements forestiers et mener une réflexion pour planifier les interventions à réaliser sur les 10 - 20 ans à venir. Un cycle en Sarthe au premier semestre et un cycle en Loire-Atlantique au second semestre.

Initiation à la gestion forestière durable (Finistère sud) :
3 jours pour obtenir les bases techniques et administratives de la gestion forestière, afin de se situer au sein de la filière et de disposer de repères pour dialoguer avec les différents interlocuteurs.

Les bases de la gestion forestière (9 jours en Bretagne et 10 jours en Pays de la Loire) pour connaître les fondamentaux de la gestion forestière. Pour les Pays de la Loire, n'hésitez pas à vous inscrire pour 2025. En Bretagne, le cycle se déroule sur l'année scolaire, inscrivez-vous au plus vite pour le cycle 2025-2026 qui aura lieu dans les Côtes d'Armor !



CONTACTS

Région Bretagne

Marylène FAUVEL
101A avenue Henri Fréville
35 200 RENNES
02 99 30 45 46 / marylene.fauvel@cnpf.fr

Région Pays de la Loire

Isabel MIRANDA
36 avenue de la Bouvardière
44 800 SAINT HERBLAIN
02 40 76 84 35 / isabel.miranda@cnpf.fr

Bulletins d'inscription et programmes détaillés disponibles en ligne sur bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr rubrique **Se former, s'informer > Nos événements > Les formations à la gestion forestière**

MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Les arrivées



Guillaume POUTHÉ, ingénieur forestier basé à Rennes, chargé de mission environnement Bretagne, en appui de Pierre BROSSIER.



Christopher RZEPECKI, apprenti en licence professionnelle sur la thématique de la défense des forêts contre les incendies en Sarthe.



Louis SIMON, technicien forestier chargé de mission dans le Morbihan.



Erwan ZARAGOZA, technicien forestier, chargé de missions forêt, adaptation et mobilisation, basé en Sarthe.

Les départs



Jean BRIANTAIS, apprenti en licence conseiller forestier, part vers d'autres aventures.



Edouard RABILLARD, quitte le CNPF pour se mettre à son compte en Vendée.

Merci à eux pour leur travail et leur aide précieuse !



HOMMAGE À DOMINIQUE BALAY

Technicienne au CNPF Bretagne - Pays de la Loire pendant de nombreuses années, Dominique BALAY nous a quittés à la suite d'une longue maladie. Elle était très appréciée de tous pour sa compétence, sa gentillesse et sa finesse d'esprit, autant de qualités qui nous manquent déjà.

RELANCE DE L'ATELIER DE DÉVELOPPEMENT DU PEUPLIER EN BRETAGNE

Au programme 4 axes de travail animés par Eric SINOÛ, référent Peuplier au CNPF :

- la vulgarisation ;
- l'acceptation de la culture du peuplier auprès des structures et associations de l'environnement ;
- l'expérimentation, élément essentiel pour la connaissance des nouvelles variétés ;
- la promotion des différents usages du bois de Peuplier.

DES PRATIQUES INNOVANTES POUR RENOUVELER SA FORÊT

Le CNPF recherche des exemples de méthodes de renouvellement innovants en Pays de la Loire. Vous plantez dans le recru, vous enrichissez vos peuplements

sous couvert, vous travaillez le sol en potet ou autre solution, contactez Angéline HUGUENIN (angelina.huguenin@cnpf.fr) pour lui faire part de vos innovations et intégrez vos parcelles dans un réseau d'expérimentation.

TEMPÊTE CIARAN

Les dégâts sont estimés entre 500 et 600 000 m³ de bois en Bretagne. Les conditions météo de l'année n'ont pas été propices à l'évacuation des bois. Des propositions seront faites aux propriétaires impactés pour renouveler leur parcelle dans les meilleures conditions.

FRANCE NATION VERTE

Un nouvel appel à projets pour le renouvellement forestier est lancé par l'Etat. De 40 à 80% d'aide sont disponibles pour le renouvellement de parcelles

sinistrées, de peuplements vulnérables au changement climatique ou de peuplements pauvres. Tous les détails sur notre site gestion durable > la mise en œuvre > les aides financières

RECONSTITUTION POST-INCENDIE

Les ASL créées suite aux incendies des forêts de Bauge-en-Anjou (49) et Mulsanne, Téloché, Ruaudin (72), lancent les travaux de reboisement. Au total, 220 ha vont être reboisés chez une cinquantaine de propriétaires sur les deux massifs, prenant en compte la création d'aménagement de défense des forêts contre les incendies.

APPEL DES PSG NOUVEAU SEUIL

Le CNPF a procédé à l'appel des PSG d'une surface comprise entre 20 et 25 ha. Pour en savoir plus, voir Parlons Forêts N°13.

Brèves

Réunions Forestières 2025

Réunions gratuites destinées aux propriétaires et gestionnaires forestiers, se déroulant sur une demi-journée (sauf n°21)

N°	Thème	Date	Lieu	Animateur
1	Réussir vos reboisements de la plantation à la première éclaircie	04 mars	LA BOUEXIÈRE (35)	J.M.CARREAU
2	Quoi faire dans ma « sapinière » ? Sylviculture du Pin maritime	05 mars	MONCÉ EN BELIN (72)	C.DAVID
3	Eclaircies mécanisées en futaie régulière feuillue	14 mars	THUBOEUF (53)	M.JAMILLOUX
4	Comment vendre ses bois ?	25 mars	Maine-et-Loire (49)	E.ZARAGOZA
5	Scierie mobile en forêt : regard croisé entre producteur, scieur et menuisier	03 avril	POMMERIT-LE-VICOMTE (22)	JP.DROUGARD
6	Evaluer facilement la biodiversité de sa forêt grâce à l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) ouvert aux enfants dès 7 ans	05 avril	RIALLÉ (44)	A.HUGUENIN
7	Convertir sa gestion vers l'irrégulier	23 avril	FERCÉ (44)	A.VIAUD
8	Prise en compte des enjeux de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) dans la gestion d'un massif à risque	30 avril	MOLAC (56)	N.DUVAL
9	Retour sur 20 ans de gestion sans coupe rase pour concilier production, biodiversité et paysage	13 mai	ST-PIERRE-DE-PLESGUEN (35)	J.BLANCHIN
10	Sciage avec une scierie mobile (organisation d'un chantier, démonstration de sciage)	16 mai	AVOISE (72)	C.BELLIOT
11	Le peuplier : de la plantation à la récolte	23 mai	BASSES VALLÉES ANGEVINES (49)	M.GREAU
12	Comment abattre un arbre ?	06 juin	LE FAOU (29)	P.JANVIER
13	Entretien sa plantation : focus sur les dégagements manuels avec un professionnel	18 juin	Sud Côtes d'Armor (22)	JP.DROUGARD
14	Futaie irrégulière : prévoir les interventions en s'exerçant sur un marteloscope	20 juin	MOUCHAMPS (85)	L.ROBIN
15	Classement des massifs à risque : comment aménager un massif forestier pour garantir sa protection vis-à-vis du risque incendie ?	25 juin	MULSANNE (72)	C.RZEPECKI
16	Le Label bas Carbone : une opportunité pour financer ses projets forestiers	17 septembre	ST-JEAN-SUR-VILAINE (35)	G.POUTHÉ
17	La futaie irrégulière et ses travaux sur la régénération	23 septembre	PLÉDÉLIAC (22)	JP.DROUGARD
18	Site pilote Brossier-Pallu : trouver l'équilibre forêt-gibier de son bois	26 septembre	MÉZANGERS (53)	M.JAMILLOUX
19	Bien décrire ses peuplements pour mieux gérer sa forêt	30 septembre	CORCOUÉ-SUR-LORGNE (44)	A.VIAUD
20	Concilier exploitation et biodiversité	08 octobre	ORÉE DE BERCE-BELINOIS (72)	C.DAVID
21	Journée Régionale Peuplier	10 octobre	MÉNÉAC (56)	E.SINO
22	Boisement de terres agricoles, 30 ans d'expériences en feuillus et résineux	14 octobre	ERGUÉ-GABÉRIC (29)	D.LE FERREC
23	Comment choisir les beaux arbres pour obtenir de belles futaies	04 novembre	LAILLÉ (35)	JM.CARREAU
24	Comment cuber et estimer la valeur d'un lot de grumes de chêne abattus	07 novembre	VIBRAYE (72)	C.BELLIOT
25	Comment abattre un arbre ? Techniques d'abattage et règles de sécurité (avec l'appui d'un professionnel)	14 novembre	LA ROCHE-SUR-YON (85)	L.ROBIN
26	Valoriser ses bois en circuit court avec du matériel adapté	27 novembre	PLOËRDUT (56)	E.SINO
27	Reboiser après un incendie : quelles possibilités techniques et financières ?	28 novembre	BAUGÉ-EN-ANJOU (49)	M.GREAU

CONTACTS

Région Bretagne

Chloé CLÉMENT
101A avenue Henri Fréville
35 200 RENNES
02 99 30 00 30 / bretagne@cnpf.fr

Région Pays de la Loire

Isabel MIRANDA
36 avenue de la Bouvardière
44 800 SAINT HERBLAIN
02 40 76 84 35 / paysdeloire@cnpf.fr



Inscriptions par téléphone, mail ou en remplissant le formulaire accessible en ligne sur bretagne-paysdeloire.cnpf.fr rubrique Se former, s'informer > Nos événements > Les réunions forestières

Centre National de la Propriété Forestière Bretagne - Pays de la Loire
36 avenue de la Bouvardière - 44800 SAINT-HERBLAIN Tél. 02 40 76 84 35 - site : <https://bretagne-paysdeloire.cnpf.fr>

Avec le soutien financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire, et du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Directeur de publication : Arnaud GUYON - Responsable de la rédaction : Carole LE NENA - Réalisation : Chloé CLÉMENT

Abonnement gratuit - 2^{ème} semestre 2024 - Imprimerie : ASAP diffusion - Zone des Roitelières - 44330 LE PALLET - N°ISSN : 2999-0211

